



Nombre total d'actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance : 238  
 Nombre total de voix des actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance : 35 521 771

### Résolutions Ordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix exclues	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
1	Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2023 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement													
	1	Adoptée	35 516 651	> 99,99 %	25	< 0,01 %	5 095	-	35 516 676	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
2	Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos 2023													
	2	Adoptée	35 516 651	> 99,99 %	25	< 0,01 %	5 095	-	35 516 676	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
3	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle													
	3	Adoptée	35 047 321	98,67 %	473 938	1,33 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
4	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende													
	4	Adoptée	35 328 697	99,46 %	192 562	0,54 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
5	Nomination du cabinet KPMG en qualité d'auditeur en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité													
	5	Adoptée	35 487 228	99,90 %	34 031	0,10 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
6	Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil													
	6	Adoptée	35 254 740	99,25 %	266 519	0,75 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %

**MANITOU BF - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – 13 JUIN 2024**  
**RÉSULTAT DES VOTES PAR RÉOLUTION**

**Résolutions Ordinaires**

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix exclues	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
7	Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce – (Ex post global)													
	7	Adoptée	32 873 741	92,55 %	2 647 518	7,45 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
8	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Jacqueline HIMSWORTH, Présidente du Conseil d'administration													
	8	Adoptée	35 254 444	99,79 %	74 123	0,21 %	193 204	-	35 328 567	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
9	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michel DENIS, Directeur général													
	9	Adoptée	29 879 104	84,12 %	5 642 025	15,88 %	642	-	35 521 129	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
10	Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration													
	10	Adoptée	30 183 657	84,97 %	5 337 602	15,03 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
11	Approbation de la politique de rémunération du Directeur général													
	11	Adoptée	29 692 541	83,59 %	5 828 718	16,41 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
12	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs													
	12	Adoptée	35 249 574	99,24 %	271 685	0,76 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %

**MANITOU BF - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – 13 JUIN 2024**  
**RÉSULTAT DES VOTES PAR RÉOLUTION**

**Résolutions Ordinaires**

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix exclues	Voix nulles	Quorum	
			Votes	%	Votes	%	Votes	%							
13	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond														
	13	Adoptée	32 840 631	92,96 %	2 488 066	7,04 %	193 074	-	35 328 697	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %	

**MANITOU BF - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – 13 JUIN 2024**  
**RÉSULTAT DES VOTES PAR RÉSOLUTION**

**Résolutions Extraordinaires**

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix exclues	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
14	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues, durée de l'autorisation, plafond													
	14	Adoptée	34 569 577	97,32 %	951 682	2,68 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
15	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la Société ou d'une société du groupe), et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription													
	15	Adoptée	29 350 063	82,63 %	6 171 196	17,37 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
16	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange													
	16	Adoptée	26 167 508	73,67 %	9 353 751	26,33 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
17	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier													
	17	Adoptée	26 167 447	73,67 %	9 353 812	26,33 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
18	Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée													
	18	Adoptée	26 167 254	73,67 %	9 353 437	26,33 %	1 080	-	35 520 691	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
19	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées													
	19	Adoptée	26 167 447	73,67 %	9 353 812	26,33 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %

**MANITOU BF - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – 13 JUIN 2024**  
**RÉSULTAT DES VOTES PAR RÉSOLUTION**

**Résolutions Extraordinaires**

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix exclues	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
20	Autorisation d'augmenter le montant des émissions prévues aux quinzième à dix-septième et dix-neuvième résolutions													
	20	Adoptée	26 167 692	73,67 %	9 353 567	26,33 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
21	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus													
	21	Adoptée	35 413 671	99,70 %	107 588	0,30 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
22	Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,													
	22	Adoptée	27 423 591	77,20 %	8 097 668	22,80 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
23	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux													
	23	Adoptée	28 081 544	79,06 %	7 439 715	20,94 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
24	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise													
	24	Rejetée	9 442 230	26,58 %	26 079 029	73,42 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %
25	Pouvoirs pour les formalités													
	25	Adoptée	35 521 259	100 %	0	0,00 %	512	-	35 521 259	35 521 771	89,546 %	0	0	92,822 %